

## **Annexe n°1 au rapport Partenariat avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)**

### a) Présentation et missions de l'ATIP

L'ATIP est un syndicat mixte. Son instance de pilotage est constituée de 39 délégués rassemblés en 3 collèges : les communes, les groupements de collectivités et la Collectivité européenne d'Alsace. Elle représente les membres de l'ATIP et se fait l'écho des territoires.

Les membres du Comité syndical du 14 décembre 2023 ont adopté l'adhésion de 3 nouveaux établissements, à savoir :

- L'Association Foncière Sélestat Nord,
- L'Association Foncière Sélestat Sud,
- Le SIVU des Vignes.

L'ATIP compte aujourd'hui 577 membres dont 501 Communes, 19 Communautés de Communes, 1 Communauté d'agglomération, 55 autres établissements et la Collectivité européenne d'Alsace.

Ses principales missions sont de répondre à des demandes de conseil dans les domaines de l'application du droit des sols, de l'urbanisme, de l'aménagement opérationnel et de l'environnement.

Elle instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes, accompagne les collectivités dans leurs procédures d'urbanisme, dans leurs études pré-opérationnelles d'aménagement et réalise des études stratégiques contribuant à la définition de projets de territoire.

Enfin, l'ATIP organise des formations pour les élus, dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement.

Son effectif est d'environ 100 agents, dont 90 sur des postes permanents. L'agence est implantée à Strasbourg et dispose de 4 antennes territoriales à Haguenau, Saverne, Molsheim et Obernai.

### b) Budget de l'ATIP et financements de la Collectivité européenne d'Alsace

Le budget de l'ATIP pour 2023 s'élève à 7,3 M€ (le budget de l'année 2024 sera voté le 21 février 2024).

Le budget primitif 2024, voté par l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace le 18 décembre 2023, a inscrit une participation à l'ATIP se répartissant de la manière suivante :

- 2 000 000 € au titre de la participation statutaire obligatoire de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de membre, suite à la délibération du Comité syndical du 14 décembre 2023,
- 400 000 € pour bénéficier de missions de conseil et d'accompagnement technique en aménagement, urbanisme et environnement ainsi que d'assistance à

l'élaboration de projets de territoire de ses services, pour la mise en œuvre de ses politiques publiques sur le territoire,

- 60 000 € pour la subvention au titre de la compensation des arrêts maladie des agents de la Collectivité européenne ayant intégré l'ATIP.

La Collectivité européenne d'Alsace contribue à hauteur de 2 460 000 € au budget de l'ATIP (soit 33,7 %).

c) Bilan de la convention de mission pour l'année 2023

Le bilan des principales actions menées en 2023 est le suivant :

- L'ATIP a été mobilisée dans le cadre de la politique de valorisation et de préservation de la maison alsacienne. A ce titre elle a participé au comité de pilotage d'experts et a alimenté les réflexions dans ses domaines de compétence. L'ATIP a par ailleurs participé aux préparations et à l'animation d'une table ronde sur « l'arbre en ville » dans le cadre du festival de l'arbre organisé par la Collectivité européenne d'Alsace.
- L'ATIP a apporté des conseils et des appuis techniques et juridiques dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour faciliter la mise en œuvre de projets opérationnels portés par la Collectivité européenne d'Alsace.
- Les équipes de l'ATIP ont poursuivi l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace sur le projet stratégique du développement du massif du Champ du Feu à travers notamment :
  - Une lecture experte dans ses domaines de compétences ;
  - Une mission régulière de conseil sur l'ensemble des projets portés par la Collectivité européenne d'Alsace et/ou ses partenaires sur le massif afin de limiter les blocages de procédure ;
  - L'analyse de la faisabilité de plusieurs projets au regard des dispositions des documents d'urbanisme en vigueur ;
  - L'appui technique sur le projet de développement du pôle nordique des Myrtilles.
- L'accompagnement opérationnel et juridique pour la sécurisation des projets d'investissements routiers s'est poursuivi. Plusieurs projets ont été analysés sous l'angle des procédures en urbanisme et en environnement afin de vérifier la faisabilité des projets d'un point de vue réglementaire, notamment : l'itinéraire cyclable « Wimmenau-Ingwiller », la création d'un nouvel accès en entrée nord d'Erstein, l'aménagement de carrefour sur la Liaison RD83-RD829 et la création de deux giratoires et d'un barreau de liaison.
- L'ATIP a accompagné les services dans le cadre des réflexions pour l'aménagement de son réseau routier structurant (A35, RD1083). Elle a aussi assuré l'examen, la vérification et la relecture des volets « mise en compatibilité » de deux PLU dans le cadre d'un projet de DUP pour la réalisation d'un projet routier et a produit des conseils et une note sur l'articulation avec les procédures d'urbanisme.
- L'ATIP a poursuivi son accompagnement des services pour la réalisation de dossiers de déclaration de projet emportant mise en compatibilité de PLU/PLUI pour la mise en œuvre du programme d'investissement routier. L'ATIP a notamment finalisé la

procédure de mise en compatibilité du PLU de Châtenois pour la réalisation d'une aire de co-voiturage.

- L'ATIP a poursuivi son accompagnement à travers une analyse experte des évolutions législatives et réglementaires liées notamment à la loi Climat et Résilience, et a transmis aux services de la Collectivité européenne d'Alsace des notes d'analyse et de synthèse sur les projets et propositions de lois, les décrets d'applications de la loi Climat et Résilience. Elle a par ailleurs assuré la diffusion de veilles juridiques et techniques en urbanisme, aménagement et en environnement. Cette veille comprend :
  - L'analyse des évolutions législatives et réglementaires en vigueur et à venir ;
  - Le suivi et l'analyse des conséquences sur les pratiques des collectivités publiques de la jurisprudence ;
  - Les modalités concrètes de mise en œuvre des évolutions juridiques et leurs incidences pour les élus ;
  - Les actualités territoriales en urbanisme et en aménagement.
- Elle a continué sa mission de collecte, d'actualisation et de mise en forme des données notamment environnementales en élargissant son périmètre de collecte au territoire de la Collectivité européenne d'Alsace pour une mise à disposition aux services de la Collectivité européenne d'Alsace.
- En lien avec le référent PPA67, l'ATIP a organisé et animé 2 sessions de formation pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace susceptibles de contribuer à la mission « personne publique associée » (PPA). Ces formations visent à apporter les connaissances de base sur les différents types de documents d'urbanisme, sur le rôle de PPA, et sur les points clés à examiner lors de l'analyse d'un PLU/PLUI.
- En 2022 sous l'impulsion de leurs Présidentes, l'ATIP et de l'EPFA ont proposé à la Collectivité européenne d'Alsace l'organisation d'une formation sur la loi Climat et Résilience conçue spécifiquement pour les conseillers d'Alsace. Depuis lors, l'ATIP assure la conduite de ce projet. Durant l'année 2023, l'ATIP a coordonné la mobilisation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) rassemblant les compétences et expertises techniques pour comprendre les différentes facettes de cette loi, dont les enjeux territoriaux seront à la fois transversaux et complexes. Plusieurs réunions de travail ont été organisées pour concevoir les trois temps de formations. Le diaporama du premier temps, correspondant à la présentation de la loi Climat et Résilience, a été élaboré par l'ATIP, l'ADAUHR-ATD et l'ADEUS. Par ailleurs les éléments de cadrage et les exemples ont été définis en lien avec les membres du RITA pour le temps portant sur les enjeux locaux (communes-intercommunalités-SCOT).
- Les actions du RITA et de l'ATIP portent prioritairement sur les enjeux de la loi Climat Résilience et la mise en œuvre du ZAN qui marquent un profond tournant en matière d'aménagement et de développement des territoires. De nouveaux modèles d'aménagement et de nouvelles méthodes de travail sont à penser et mettre en œuvre. Ainsi l'ATIP a conduit les actions suivantes au sein Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace :
  - Participation aux réunions régulières du RITA animées par les services de la Collectivité européenne d'Alsace ;
  - Après avoir conçu la méthodologie d'élaboration des inventaires des ZAE avec l'ADIRA, l'ADEUS et l'ADAUHR, l'ATIP s'est attachée en 2023 à construire et développer de manière opérationnelle les outils et méthodes pour réaliser ces

inventaires notamment pour le recueil, le traitement et la mise en forme des données ;

- Préparation du COPIL RITA du 20 avril (invitation des Présidents et Directeurs de structures) et participation (présentation d'un exemple d'offre de service RITA sur le foncier économique) ;
- Participation à l'assemblée des Départements de France le 9 novembre pour présenter le RITA ;
- Participation aux commissions territoriales de la Collectivité européenne d'Alsace pour présenter l'offre de service sur le foncier économique du réseau ;
- Participation aux réunions d'élaboration d'une stratégie d'accompagnement des collectivités animées par la direction du patrimoine et la direction de l'habitat ;
- Participation aux réunions de préparation et au séminaire interne RITA / services de la Collectivité européenne d'Alsace du 5 décembre ;

Les équipes de l'ATIP ont également valorisé le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au travers de leurs missions auprès des collectivités membres, les invitant, en tant que de besoin, à conduire des réflexions collectives avec le RITA. L'ATIP porte par ailleurs auprès de ses membres les services communs du RITA, notamment les offres de services sur le foncier et sur les inventaires des zones d'activités.